

Comment obtenir le code de cession de votre véhicule ?

Description

Le code de cession est une suite de chiffres et de lettres communiquée au vendeur lors de la déclaration de cession du véhicule. Valable 15 jours, ce code doit être transmis au nouveau propriétaire afin qu'il puisse faire sa demande de [carte grise sur l'ANTS](#).

En l'absence de code de cession, il est possible réaliser les démarches d'immatriculation d'un véhicule en faisant appel à un prestataire habilité par l'Etat.

[Déclarer ma cession de véhicule en ligne](#)[Obtenir ma carte grise en ligne](#)

A quoi sert le code de cession ?

Le code de cession est **automatiquement généré sur le site de l'ANTS** (Agence nationale des titres sécurisés).

Ce code est indispensable pour le nouvel acquéreur. En effet, il lui permet de faire une demande de [changement de nom sur le carte grise](#).

Il est important pour le vendeur de **noter le code de cession** car celui-ci n'est pas indiqué dans le document qu'il reçoit à la fin.

A noter : Si le vendeur du véhicule n'est pas en mesure de vous remettre le code de cession, il est possible de s'adresser à un mandataire agréé et habilité par le ministère de l'intérieur.

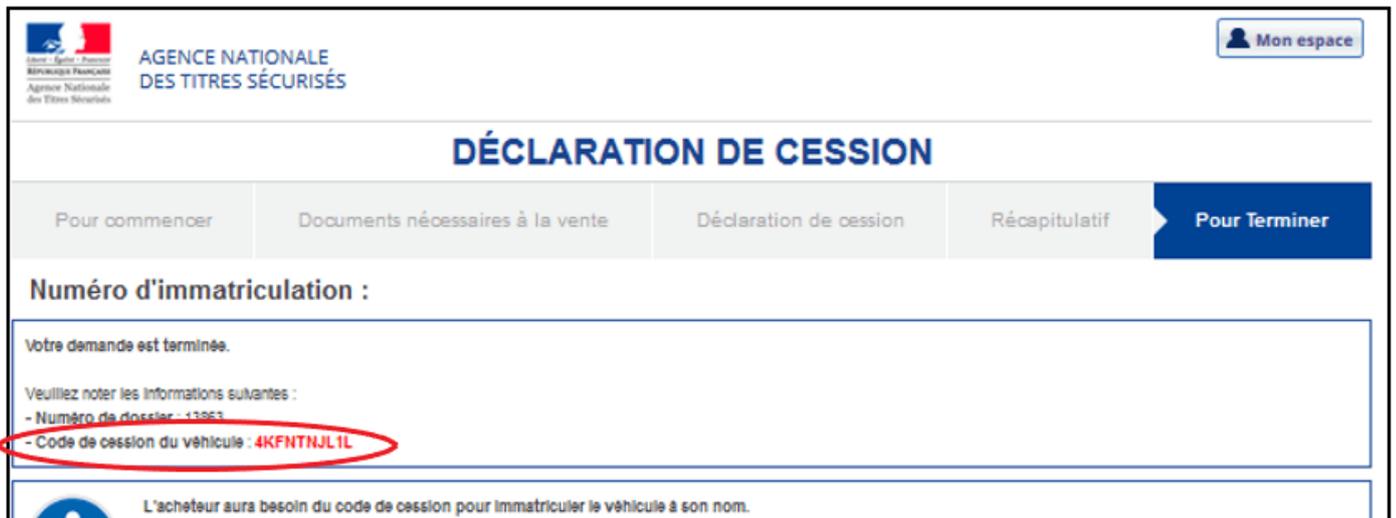
Où peut-on le trouver ?

Le vendeur obtient le code de cession **à l'issue de la démarche « Vendre ou donner son véhicule »**. Le code apparaît en rouge **sur l'onglet « Pour terminer »**.

Seul le vendeur peut réaliser la déclaration de cession lors de la vente de son véhicule sur le site de l'ANTS.

La page web est constituée des onglets suivants :

- Pour commencer ;
- Documents nécessaires à la vente ;
- Déclaration de cession ;
- Récapitulatif ;
- Pour terminer.



AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

DÉCLARATION DE CESSION

Pour commencer Documents nécessaires à la vente Déclaration de cession Récapitulatif **Pour Terminer**

Numéro d'immatriculation :

Votre demande est terminée.

Veillez noter les informations suivantes :

- Numéro de dossier : 13863
- Code de cession du véhicule : **4KFNTNJL1L**

L'acheteur aura besoin du code de cession pour immatriculer le véhicule à son nom.

Attention : Vous pourrez difficilement retrouver le code de cession si vous ne le prenez pas en note avant de quitter la page de validation sur le site de l'ANTS.

Comment peut-on l'obtenir ?

Pour obtenir le code de cession, le vendeur doit **réaliser la déclaration de cession** en suivant les étapes suivantes :

- Se connecter au site de l'ANTS ;
- Aller à la section "Mon espace véhicule" ;
- Aller à la section "Je vends ou je donne mon véhicule" ;
- Cliquer sur "Ajouter une demande" pour déclarer la cession du véhicule ;
- Entrer le numéro d'immatriculation du véhicule dans la case prévue à cet usage ;
- Entrer le code de vérification qui s'affiche ;
- Cliquer sur "Démarrer la procédure" ;
- Compléter les champs obligatoires, puis cliquer sur "Poursuivre".

A la fin de la procédure, le demandeur reçoit un **accusé d'enregistrement à télécharger** qui devra être signé par le nouveau et l'ancien propriétaire puis envoyé

au service administratif compétent.

Comment obtenir le **code de cession** ?



1

S'authentifier sur le site de l'ANTS



2

Entamer une procédure de déclaration de cession dans « Mon espace véhicule »



3

Démarrer la procédure en renseignant le numéro d'immatriculation et le code confidentiel



4

Compléter les champs requis et cliquer sur « Poursuivre »



5

Obtention du code de cession et de l'accusé de déclaration de cession

LegalPlace.

Zoom : Vous pouvez [faire la déclaration de cession de votre véhicule](#) à l'administration avec l'aide de nos experts. Pour cela, il vous suffit de remplir un rapide formulaire en ligne, puis de nous joindre les pièces justificatives requises. Votre dossier sera traité dans les plus brefs délais.

Comment faire la demande de carte grise sans code de cession ?

Le code de cession est, en principe, nécessaire pour immatriculer son véhicule. Toutefois, il est possible de réaliser la démarche sans celui-ci notamment en cas de perte ou lorsque le vendeur ne communique pas le code à l'acheteur.

Faire la demande grâce à l'ancienne carte grise

Il est possible de faire la demande d'immatriculation d'un véhicule sur le site de l'ANTS sans code de cession à **condition que la déclaration de cession ait été effectuée par le vendeur.**

Il faut donc s'assurer que le vendeur a bien réalisé la démarche. Si celle-ci n'a pas été faite, il est recommandé de contacter le vendeur et lui demander d'effectuer la déclaration de cession.

Pour **faire la demande sans code**, il est nécessaire de se munir des informations relatives à l'ancienne carte grise. Au cours de la démarche sur le site de l'ANTS, le nouveau propriétaire **coche la case « Non » à la question « Avez-vous un code de cession ? »** et indique les informations suivantes :

- Numéro de formule de la carte grise ;
- Date d'immatriculation du véhicule.

Recourir à un professionnel habilité

En l'absence de code de cession, l'acheteur peut **faire appel à un prestataire habilité** par le ministère de l'intérieur ou **à un professionnel de l'automobile agréé**.

La démarche réalisée par un intermédiaire présente de nombreux avantages. En effet, il est possible pour le **professionnel de faire la demande d'immatriculation sans code de cession**. Cela permet, en outre, au demandeur de gagner du temps dans ses démarches et d'obtenir la carte grise dans les plus brefs délais.

Quelle est la différence entre code de cession et code confidentiel ?

Il faut distinguer le [code confidentiel d'un certificat d'immatriculation \(carte grise\)](#) du code de cession. En effet, le code confidentiel est un numéro composé de 5 chiffres **permettant à l'utilisateur de s'authentifier sur le site de l'ANTS** afin de réaliser les démarches en ligne.

Contrairement au code de cession qui s'affiche uniquement sur l'écran, le **code confidentiel est envoyé au demandeur par courrier** en même temps que la carte grise.

Par ailleurs, le code de cession n'est **valable que pendant 15 jours** alors que le code confidentiel n'a pas de date de péremption.

En cas de **perte du code confidentiel**, le titulaire de la carte grise peut :

- Soit faire la demande d'un nouveau code confidentiel sur le site de l'ANTS ;
- Soit s'authentifier sur [FranceConnect](#) et réaliser les démarches nécessaires.

FAQ

Comment retrouver le code de cession ?

Le code de cession est affiché automatiquement sur le site de l'ANTS à l'issue de la déclaration de cession. Il est important de le noter car ce code n'est pas communiqué par courrier ou par mail au demandeur.

Est-il obligatoire de déclarer une cession de véhicule en ligne ?

Oui, il est obligatoire de réaliser une déclaration de cession sur Internet.

Pourquoi mon code de cession ne fonctionne-t-il pas ?

Si le code de cession que l'on vous a fourni ne fonctionne pas, sa durée de validité (limitée à 15 jours) a probablement expiré.